

## BARÈME DES HONORAIRES DE TRANSACTION

Arrêté du Ministère de l'Économie et des Finances : du 29 Juin 1990 de l'affichage des prix et prestations de services

### TRANSACTION – NOTRE MISSION

- Estimation gratuite au plus près du marché
- Prise de mandat
- Communication via nos différents supports (vitrine – internet- panneaux – mailings)
- Sélection des potentiels acquéreurs et organisation des visites
- Rédaction du compromis de vente
- Gestion du séquestre et des dispositions de la loi SRU
- Coordination avec le ou les notaires
- Revisite du bien, relevé des compteurs électriques, gaz, eau avant la signature de l'acte authentique
- Assistance à la signature de l'acte authentique chez le notaire

Taux de commissions et honoraires T.T.C.

- 6 % TTC de 1 € à 100.000 €
- 5 % TTC de 101.000 € à 299.000 €
- 4 % TTC de 300.000 € à 799.000 €
- 3 % TTC de 800.000 € à X €

## BARÈME DES HONORAIRES DE GESTION

Taux de commissions et honoraires T.T.C.

- Jusqu'à 9% TTC du montant du loyer et des charges
- Possibilité de souscrire une garantie loyer impayé en supplément
  
- Encaissement et reversement du dépôt de garantie Encaissement des loyers.
- Quittancement mensuel.
- Relances, Suivi des locataires.
- Révision annuel du loyer et vérification de l'assurance du locataire et des divers contrats d'entretien.
- Établissement des devis et contrôle des réparations avec les entreprises.
- Régularisation des charges annuelles si besoin.
- Restitution du dépôt de garantie.
- Rédaction des lettres de congés pour reprise.
- Compte rendu de gestion mensuel.
- Déclaration des revenus fonciers si besoin.
- Règlement des charges, et de toutes les factures si besoin.

## BARÈME DES HONORAIRES DE LOCATION

- Estimation de votre loyer.
- Recherche du locataire : (Internet – vitrine – visites du bien).
- Étude de solvabilité du locataire, prise de garanties et de cautionnement
- Rédaction d'un contrat de location clair et équilibré ; avec ses préconisations.
- Rédaction du pré-état des lieux et de l'état des lieux de sortie.
- Rédaction de l'état des lieux d'entrée.

Taux de commissions et honoraires T.T.C.

- 15€ TTC / m<sup>2</sup> (incluant 3€/m<sup>2</sup> pour l'état des lieux)

Cette somme est demandée au locataire et au bailleur